EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ONET-LE-CHÂTEAU

Séance du 19 février 2024

Nombre de conseillers	
en exercice :	33
Présents :	27
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	32

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le dix-neuf février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le neuf février deux mille vingt-quatre par Monsieur Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire

Président : Jean-Philippe KÉROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

Présents : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Jean-Philippe ABINAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIÉ, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLÉ, Rachida EL HAOUARI, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Benjamin GOURDON, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA, Fabienne VERNHES, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Isabelle COURTIAL

Absents ayant donné pouvoir : Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Franck TOURNERET (pouvoir à Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA), Jean-Marc LACOMBE (pouvoir à Elisabeth GUIANCE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Liliane MONTJAUX), Amar GUENDOUZI (pouvoir à Isabelle COURTIAL)

Absente excusée :, Virginie SEXTO

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle TAUZIN

MP/19-2024

Approbation du plan de financement pour la rénovation de l'ancienne crèche municipale

Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 5 février 2024,

CONSIDERANT que suite au déménagement, dans le courant de l'été 2023, de l'ancienne crèche municipale sur le site nouveau *Urbanessence*, il est envisagé de réaliser des travaux de rénovation dudit bâtiment afin de pouvoir y accueillir la Ludothèque, le Relais Petite Enfance et des bureaux administratifs et de proposer ainsi à la population des espaces de vie et d'accueil de proximité avenants.

ENTENDU que le bâtiment se situe dans la zone « Quartier Prioritaire de la Ville ».

CONSIDERANT que cette relocalisation des services précités au sein de ce bâtiment permettra d'en améliorer l'accessibilité pour les usagers mais aussi de disposer d'espaces plus conséquents et ainsi de développer les animations tant du Coulicou que de la Ludothèque qui notamment bénéficiera d'espaces adaptés pour créer un lieu intergénérationnel de rencontre et de vie sociale.

CONSIDERANT qu'afin de se faire accompagner par nos partenaires dans cet important projet, il convient d'établir un plan de financement afin de solliciter des subventions.

CONSIDERANT que compte tenu de ces éléments, il est proposé aux membres du conseil municipal d'établir le plan de financement prévisionnel tel que suit :

Plan de financement prévisionnel				
DEPENSES en € HT		**RECETTES en €**		
Travaux	57 107.00	DSIL	40 138.00	45.00%
Matériel/Fourniture/Equipement	32 087.00	Conseil départemental de l'Aveyron	22 300.00	25.00%
		Ville d'Onet-le-Château	26 757.00	30.00%
Total	**89 194.00**	**Total**	**89 194.00**	100,00%

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- approuve le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des financeurs les demandes de subvention, d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et de signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,

MAIRIE D'ONET LE CHATEAU AVEYRON

Jean-Philippe KÉROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le : 21 FEV. 2024
Et de la publication le : 21 FEV. 2024